

Répartition des briques par établissement en AuRA

Informations données par la SRFD au 05 juillet 2023 :

- C'est sur la base du volontariat
- 2459 Briques distribuées en AuRA par le ministère soient 2,6/personnes susceptibles dans disposer.
- La répartition des briques par établissement est la suivante : 40 % de briques fonction des ETP et 30 % en fonction du nombre d'élèves de filière pro et 30 % en fonction du nombre de classes en formation pro
- Consignes données aux chefs d'établissement :
 - o La moitié vont des briques sont pour le remplacement (pas obligatoire mais il faut justifier la demande), o Priorité aux missions de la filière pro o Retour par les chefs d'établissement le 13 juillet de la répartition des besoins en briques, mais pas de nomination des enseignants o Signature du contrat avec les enseignants à la rentrée avant le 30 septembre. Pas de signature de contrat « pacte enseignant » en cours d'année.
 - o Toutes les briques non affectées le 30 septembre seront rendues au ministère.
- Autres informations :
 - o Chaque établissement a environ 300 - 400h non remplacées, le maximum étant de 2000h dans un établissement AuRA o Valeur horaire d'une brique :
 - 18h pour 1 brique de remplacement (formations, arrêt de travail, sorties pédagogiques, ... mais pas les grèves)
 - 24h pour 1 brique projet avec élèves
 - 36h pour 1 brique « autres missions »
 - o Interdit aux stagiaires externes o Possible aux temps partiels sauf mi-temps thérapeutique.
 - o 9 fiches missions seront présentées dans la NS sur le Pacte enseignant (sortie prévue le 10-07-23). Les briques sont distribuées à l'appréciation du chef d'établissement.

N° fiche	Mission de la brique	Valeur d'une brique
1	Remplacement de courte durée	18h
2	Suivi des élèves en difficulté	24h
3	Participation à la découverte des formations de l'EA et des métiers du vivant	36
4	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers	36h
5	Accompagnement de la mise en œuvre des dispositifs et d'initiatives pédagogiques, éducatives et techniques	36h
6	Accompagnement des transitions, agroécologiques et climatiques	36h
7	Suivi intensifier des élèves en difficulté dans le milieu professionnel	36
8	Relation école, entreprise	36
9	Accompagnement de l'avenir professionnel (lien entre établissement et acteurs locaux de l'emploi)	36

○ Répartition des briques en AuRA :

- Belleville :39	La Tour du Pin :80
- Cognin :43	Aurillac :82
- La Cote st André :58	Montbrison : 85
- Voiron : 59	Lyon Dardilly :86
- La Roche sur Foron :59	Broug en Bresse :91
- Durdatt : 60	Aubenas :93
- Combrailles : 62	Cibeins :97
- Valence 63	Romans : 101
- Vienne : 64	Moulin :120
- Montravel :66	Brioude :121
- St Genis :66	Yssingeaux :138
- Grenoble 70	Roanne :154
- La Roche 74	Marmilhat :166
- St Flour :77	
- Contamine :79	